

Plus de 400 délégués inscrits à la 35e session du congrès de la CTCC

La trente-cinquième session du congrès de la CTCC qui s'ouvrira dimanche après-midi à l'hôtel Windsor de Montréal promet d'être l'une des plus représentatives et des plus importantes dans l'histoire de la CTCC, vieille de 35 ans.

En effet, plus de 400 délégués en provenance de tous les centres de la province ont fait parvenir leurs lettres de créance au secrétariat de la CTCC à Montréal, ce qui veut dire qu'un nombre plus considérable que jamais de syndicats sera représenté à ce congrès par un ou plusieurs délégués.

Par tout le mouvement on réalise que ce congrès de la CTCC revêt une importance capitale du fait des questions importantes qui seront soumises à l'attention des délégués.

L'attitude des congressistes sur certaines questions, par exemple, celle des réformes de structures de la CTCC et celle de l'affiliation à la centrale ouvrière canadienne, peuvent même conditionner le développement et l'efficacité de la CTCC pendant plusieurs années. Il n'est donc pas étonnant que plus nombreux sont les syndicats qui ont voulu déléguer à ce congrès un nombre représentatif de leurs membres.

Notons par ailleurs que le congrès de la CTCC sera évidemment suivi par des groupements et des personnalités extérieures qui sont anxieux de connaître les positions de la CTCC sur les problèmes controversés qu'elle étudiera au cours de ce congrès.

Les réformes de structures

L'une des questions qui feront l'objet de nombreuses discussions est sans contredit celle des réformes de structures. Cette question qui a fait l'objet d'une réunion plénière de la CTCC à Québec au cours de l'hiver dernier et de nombreuses études au cours de sessions intensives organisées par le Service d'Éducation de la CTCC, lors des congrès de plusieurs fédérations et de discussions dans la plupart des conseils centraux et des syndicats, devrait faire l'objet d'importantes décisions.

Le plan concret qui sera soumis au congrès devrait contenir un projet visant à rendre la CTCC plus efficace en centralisant les pouvoirs et les services entre les mains de la CTCC et en décentralisant le personnel qui serait réparti entre diverses régions. Cela veut dire que tout le personnel actuel de la CTCC, des fédérations et des conseils centraux seront sous l'autorité de

la CTCC mais que ce personnel serait réparti plus équitablement entre diverses régions en tenant compte des besoins professionnels.

D'un autre côté, les 16 fédérations professionnelles de la CTCC seraient appelées à se grouper pour ne former que quatre ou cinq secteurs professionnels. Par exemple, la Fédération du Vêtement, celle du Bas Façonné, celle de la Chaussure, celle du Textile, pourraient former un seul secteur professionnel.

L'affiliation au CTC

A la suite des trois rencontres entre les dirigeants du Congrès du Travail Canadien et de la CTCC, depuis la réunion plénière de l'hiver dernier, le Comité de neuf membres formé à ce moment pour rencontrer les dirigeants du CTC afin de connaître les conditions d'affiliation de la CTCC à cet organisme, devrait être en mesure d'orienter le congrès sur cette question.

L'on sait que les représentants des deux organismes se sont rencontrés à Ottawa lundi dernier et qu'un communiqué conjoint émis après la réunion avait déclaré que la "réunion n'avait pas été inutile". Par ailleurs, on s'est entendu à ce moment-là pour une nouvelle rencontre fixée à jeudi, le 20 septembre.

Le rapport du président

Le rapport moral du président général, M. Gérard Picard, porte à l'attention des délégués les problèmes les plus importants auxquels auront à faire face les ouvriers au cours des prochaines années: l'automation, la productivité, le salaire annuel garanti ainsi que la sécurité sociale seront analysés d'une manière seraine par le président général. (On trouvera en pages 4 et 5 de cette édition, le condensé de l'exposé de M. Picard qui couvre 45 pages de texte dactylographié).

Le rapport du Bureau Confédéral qui sera présenté par le secrétaire général, M. Jean Marchand, celui du trésorier qui sera présenté par M. G.-Emile Hébert, les rapports des différents services qui seront présentés par les directeurs de chacun des services et finalement un feuillet de près de 40 résolutions feront aussi l'objet des congressistes au cours de la semaine prochaine.

L'on sait que le congrès s'ouvre officiellement dimanche après-midi, le 23, pour se continuer toute la semaine et se terminer samedi après-midi après l'élection des officiers.

Les comités

Voici la liste des différents comités qui siégeront avant le congrès au 1231 est, Demontigny: le Comité du Rapport du Président, le Comité du Rapport du Bureau Confédéral et le Comité du Rapport du Trésorier; ces comités siégeront à partir de 2 h. samedi après-midi, le 22 septembre, et dans la soirée de samedi. Ils poursuivront leurs séances, si nécessaire, dans la matinée du dimanche. Les comités des services d'Éducation, d'Organisation, du journal Le Travail, de la Constitution et de l'Assurance-Chômage siégeront dimanche le 23 septembre à 9 h. 30 a.m. et continueront leur séance dans la soirée, si nécessaire.

Le programme du congrès

Voici maintenant une ébauche du programme du congrès, telle que préparée par le Secrétariat de la CTCC. Il est à noter que ce programme, à l'exception du programme de la journée de dimanche, le 23 septembre, peut être changé par le congrès.

Samedi, le 22 septembre, de 2 h. à 11 h. p.m., enregistrement des délégués à l'hôtel Windsor. Dimanche, le 23 septembre: de 10 h. a.m. à 12 h., enregistrement des délégués. A 2 h. 15 p.m., ouverture du congrès et mot de bienvenue du Président du Conseil Central de Montréal, M. Horace Laverdure; à 2 h. 30, élection du secrétaire du congrès et fixation des heures des séances; à 2 h. 45 p.m., rapport moral du président général, M. Gérard Picard; à 3 h. 35, allocution des invités d'honneur. A 5 h. p.m., messe célébrée par Son Em. le cardinal Léger en l'église St-Patrick, 460 ouest, rue Dorchester. A 6 h. p.m., réception des invités d'honneur. La journée du lundi, le 24 septembre, sera consacrée aux rapports du Comité des Lettres de créance, du Bureau Confédéral et des Services et au rapport du Trésorier, au Rapport

(Suite à la page 7)

L'Exécutif de la CTCC



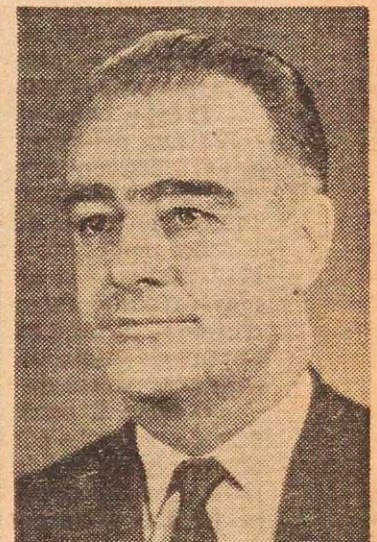
M. GERARD PICARD, président général de la CTCC.



M. JEAN MARCHAND, secrétaire général de la CTCC.



M. J.-EMILE HEBERT, trésorier de la CTCC.



M. RENE GOSSELIN, 1er vice-président de la CTCC.



M. ROGER MATHIEU, 2e vice-président de la CTCC.



M. JOSEPH PARENT, 3e vice-président de la CTCC.



M. ADRIEN PLOURDE, 4e vice-président de la CTCC.



M. JEAN-ROBERT OUELLET, 5e vice-président de la CTCC.



M. RODOLPHE HAMEL, 6e vice-président de la CTCC.



Mlle MADELEINE BROUSSEAU, 7e vice-présidente de la CTCC.

LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA CTCC, M. GÉRARD PICARD

Un dirigisme ordonné de caractère tripartite nécessaire pour élaborer et appliquer les nouvelles législations

Telle est la conclusion générale du rapport moral présenté par le président général de la CTCC, M. Gérard Picard, lors de la séance d'ouverture de la trente-cinquième session du congrès de la CTCC en l'hôtel Windsor à Montréal, dimanche après-midi.

M. Picard, qui parlait devant une salle comble de quelque 400 délégués représentant des syndicats affiliés de tous les coins de la province, de nombreux invités d'honneur et plusieurs personnalités religieuses et civiles, a défini le régime politique que souhaitent les travailleurs pour réaliser les objectifs qui respectent le bien commun, en face des problèmes que pose l'automatisation.

Il est à noter que le discours de M. Picard qui a été présenté aux délégués sous la forme d'une brochure commode et agréablement agrémentée de photos descriptives, a principalement porté sur l'automatisation et les problèmes qui découlent de cette deuxième révolution industrielle.

De nombreux autres problèmes connexes à celui de l'automatisation ont aussi été analysés par M. Picard et commentés d'une façon lumineuse: le plein emploi, le taux d'intérêt, la productivité, le salaire annuel garanti ont été autant de sujets traités par M. Picard dans son exposé qui couvre 45 pages de texte dactylographié.

Comme il nous est impossible de citer en son entier, dans la présente édition, l'allocation de M. Picard, nous tâcherons pour le bénéfice de nos lecteurs qui n'ont pas eu la chance d'assister au congrès de la CTCC de résumer les principales remarques de M. Picard.

L'AUTOMATISATION

Après avoir rappelé que la première révolution industrielle qui a duré de 1800 à 1950, a posé partout sans le résoudre "le problème des masses ouvrières, des grandes entreprises et des monopoles, donc de toute la question sociale actuelle, M. Picard note que l'opposition des travailleurs aux progrès de la mécanique et de l'automatisme s'explique du fait que "le patronat ne tenait les travailleurs au courant de rien, refusait de discuter les griefs, se servait de la force, rejetait l'organisation syndicale, etc.

"L'existence des travailleurs, dit-il, était empoisonnée par l'insécurité, la défiance, les dangers constants de surproduction et le spectre du chômage".

C'est vers les organisations syndicales que les travailleurs se sont tournés, commente M. Picard, pour se protéger. Et, en dépit de l'hostilité générale du patronat, des théories économiques en cours, le syndicalisme a pris le dessus. Les conventions collectives ont suivi et lorsque les parties ont été de bonne foi, dit M. Picard, elles ont été comparées à des traités de paix.

M. Picard relève ensuite que cette période a notamment été marquée de deux guerres mondiales et de plusieurs crises économiques, conséquence inévitable de la libre concurrence et du dogme de la non-intervention de l'Etat.

L'automatisation, dit M. Picard, fera ressortir davantage combien ces théories sont dépassées par d'autres plus saines sur le pouvoir d'achat, la meilleure répartition du revenu national, l'équilibre entre la production et la consommation et le rôle de l'Etat comme régulateur de l'économie.

Après avoir déclaré qu'il acceptait comme tel le mot automatisation et qu'il définit dans son sens restreint, le remplacement des travailleurs sur les chaînes de production par des automates-robots, M. Picard cite plusieurs exemples tirés de l'histoire pour montrer qu'il ne s'agit là que du terme d'une évolution sans cesse croissante.

Les conséquences de l'automatisation

L'automatisation, dit-il est beaucoup plus poussée dans l'industrie des pétroles, des produits chimiques et des télécommunications que dans l'industrie de l'automobile. Mais c'est dans cette dernière industrie qu'elle a pris la vedette à cause des répercussions sérieuses provoquées quand il y a crise du marché.

M. Picard rappelle que la première grève de l'automobile éclatée à Coventry en Angleterre dans l'industrie de l'automobile parce que 3,000 travailleurs sur 11,000 venaient d'être mis à pied; deux mois plus tard, une autre

"Les gouvernements démocratiques, conclut M. Picard, n'échapperont pas à une forme ou l'autre de totalitarisme, toujours destructeur de libertés, s'ils n'acceptent pas de prendre l'avis des intéressés avant l'élaboration de toute législation économique et sociale et s'ils n'acceptent pas de confier l'application de ces législations à des organismes tripartites où lui-même, le gouvernement, sera représenté de même que les délégués autorisés des organisations d'employeurs et des syndicats de travailleurs"

entreprise anglaise faisait de même et là encore il y eut grève. M. Picard estime que ces grèves auraient pu être évitées si on avait étudié au préalable, les conséquences de l'automatisation.

En France, dit-il, l'industrie automobile est plus automatisée que les industries américaines mais il n'y eut aucune perturbation, aucune grève aucun emploi perdu à cause des machines-transferts et autres changements technologiques:

"Comment expliquer ce magnifique résultat? Il y eut d'abord accord des parties pour procéder graduellement à l'automatisation. Des cours de perfectionnement et de réadaptation professionnelle furent donnés à temps aux travailleurs susceptibles de perdre leur emploi. De nouveaux emplois furent créés et on leur accorda la préférence. L'embauche fut, à toutes fins pratiques, bloquée ou réduite au strict nécessaire. Plusieurs autres mesures de protection furent adoptées sur entente entre les syndicats et la direction de la Régie Renault, entreprise nationalisée. Par ailleurs, et ce fut heureux, le marché, pour les voitures Renault, était en pleine expansion".

A cause du dynamisme de l'économie du Canada et des Etats-Unis et de l'expansion continue des marchés, il n'y eut pas chez-nous de perturbations sérieuses par suite de l'automatisation dans l'industrie de l'automobile.

Nombreux exemples

M. Picard cite ensuite plusieurs exemples d'usines complètement automatisées: aux Etats-Unis, il y a actuellement une usine de préparation du béton où il n'y a aucun travailleur de la production; il y a encore aux Etats-Unis une usine de gaz comprimé qui n'emploie que 2 travailleurs de la production.

Dans l'industrie des chemins de fer, 350,000 occupations ont été abolies aux Etats-Unis entre 1947 et 1955 et la même chose se reproduit en France et dans les autres pays.

Par ailleurs, d'autres usines automatisées comptent plus de travailleurs de la production. Ainsi à la General Electric qui comptait en 1939 71,500 en compte maintenant 230,000 dont 70,000 produisent des produits inconnus en 1939 et les revenus des travailleurs ont plus que doublé.

Plus de 1,000 entreprises aux Etats-Unis fabriquent des machines automatiques et la recherche scientifique elle-même a créé 500,000 nouveaux emplois.

Quelles sont les observations préliminaires qui se dégagent pour ainsi dire d'elles-mêmes des faits qui précèdent? En premier lieu, il ressort clairement de ces faits que l'automatisation abolit des emplois.

En second lieu, il ressort avec autant de clarté que l'automatisation crée de nouveaux emplois, de nouvelles entreprises même, et pose, par voie de conséquence, les problèmes de la mobilité de la main-d'œuvre, de sa formation, de son adaptation ou de sa réadaptation professionnelle.

En troisième lieu, l'automatisation provoque de sérieuses perturbations économiques et sociales lorsque, comme en Angleterre (SM et BM), on y recourt sans préparation et qu'il y a, de plus, crise du marché.

En quatrième lieu, l'automatisation ne provoque pas de

perturbations économiques et sociales lorsque, comme en France (Régie Renault), on y recourt graduellement, selon un programme bien défini, arrêté avec l'accord des parties, et que, au surplus, le marché est en pleine expansion.

En cinquième lieu, l'automatisation accroît sensiblement la puissance de production, des entreprises industrielles et fait songer aux mesures à prendre pour assurer la consommation des biens produits.

En sixième lieu, l'automatisation agrandit le domaine de la recherche scientifique et fixe de nouvelles exigences pour atteindre le degré nécessaire de compétence professionnelle.

En septième lieu, la main-d'œuvre civile au travail a augmenté aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, bien que ces pays soient engagés sur la voie de l'automatisation.

LE PLEIN EMPLOI

M. Picard traite ensuite du plein emploi comme politique nécessaire et soutenue si nous ne voulons pas que l'automatisation ne produise de sérieuses perturbations économiques et sociales et il ajoute que le plein emploi ne peut être assuré que par la mise au point de la science économique et la vigilance de l'Etat.

Voici comment M. Picard définit le plein emploi:

Le plein emploi, en réalité, c'est la protection efficace du droit au travail; c'est l'application de cette règle générale en vertu de laquelle tous les travailleurs disponibles et capables de travailler peuvent trouver des emplois utiles conformes à leurs aptitudes et à un salaire convenable".

On peut s'attendre à une crise de chômage épouvantable, dit M. Picard, si on ne réussit pas à créer une puissance de consommation égale à celle de la production. Et il conclut avec Gabriel Ardant, commissaire de la productivité en France, en citant une foule de mesures à prendre pour assurer le plein emploi et bloquer en même temps l'inflation, ce qui l'amène à parler de la productivité et du taux de l'intérêt.

De ce dernier point, M. Picard dit que le taux d'intérêt joue un rôle appréciable en regard des investissements. Quand une expansion trop rapide de l'industrie peut causer du chômage, la hausse du taux de l'intérêt peut freiner les placements tandis que la baisse du taux de l'intérêt peut favoriser les investissements quand le besoin s'en fait sentir.

LA PRODUCTIVITÉ

Il y a augmentation de la productivité, dit M. Picard quand la production par heure de travail est augmentée. On calcule qu'au Canada, la productivité annuelle augmente de 1 à 2 p. 100 bien que puisse être beaucoup plus élevée dans certaines industries et dans certaines entreprises.

Après avoir rappelé que l'augmentation de la productivité est attribuable le plus souvent à plusieurs facteurs comme un meilleur climat de confiance dans l'entreprise, une meilleure ordonnance de la production, une direction plus compétente, la modernisation de l'équipement, etc., l'augmentation de la productivité, dit M. Picard, doit être

néficient au relèvement du niveau de vie des travailleurs de l'entreprise, aux consommateurs en général et aux propriétaires de l'entreprise mais non à un seul de ces groupes:

L'automatisation, sans aucun doute, va contribuer à accroître sensiblement la productivité, et l'activité économique pourra être maintenue à un haut niveau à la condition que les travailleurs ne se sentent pas obligés de freiner le progrès par crainte de chômage, et à la condition que l'Etat réalise qu'il est économiquement nécessaire et socialement juste de s'inspirer continuellement d'une politique de plein emploi, d'assurer l'équilibre entre la production et la consommation, de rester, en somme, orienté vers la satisfaction des besoins humains et de remplir efficacement son rôle de gardien du bien commun.

Dans ces matières, la morale chrétienne restera sans doute un excellent guide pour l'Etat, mais il trouvera aussi un excellent conseiller dans la science économique lorsque celle-ci voudra bien descendre de son piédestal universitaire pour se frotter davantage aux réalités. Elle a déjà rendu de précieux services en revisant certaines notions classiques momifiées, comme celle de l'impôt. Elle pourra en rendre d'autres. Il devient urgent que, dans son domaine, la science économique puisse être davantage encouragée afin d'être en mesure de marquer des progrès comparables, si possible, à ceux de l'automatisation dans le domaine de la production industrielle.

L'IMPOT

Pour assurer une meilleure répartition, dans un régime d'automatisation, l'excès de revenu provoqué par la nouvelle puissance de production sera canalisé par la voie de l'impôt vers l'Etat lequel devra en retourner une partie à la consommation ou pour de nouveaux services, précise M. Picard qui mentionne celles que la plus élémentaire vigilance sociale ne permet plus de négliger: l'amélioration de la sécurité sociale en abaissant l'âge de la retraite, en augmentant les pensions de retraite, en contribuant à établir un plan national d'assurance-santé, en encourageant et en améliorant l'éducation.

LE SALAIRE ANNUEL GARANTI

M. Picard traite ensuite du salaire annuel garanti comme l'une des mesures capables de résoudre l'un des problèmes créés par l'automatisation. Plusieurs syndicats de la CTCC, dit-il bénéficient depuis plusieurs années d'une forme ou d'une autre de salaire annuel garanti entre autres le Syndicat des employés des Services extérieurs de Québec, le Syndicat des employés de garages de Québec, le Syndicat des employés du comptoir postal Dupuis Frères et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Passant ensuite à l'étude du plan négocié dans l'industrie de l'automobile et à la Continental Can, M. Picard dit que ces plans ont des chances d'être améliorés au cours des prochaines négociations dans ces industries de base à condition que le marché dans ces industries reste très ferme. Quant aux travailleurs des autres entreprises, leur protec-

tion ne peut que les orienter vers une amélioration de la sécurité sociale.

M. Picard en vient ici à déclarer que la rémunération horaire des travailleurs, marque d'une inquiétante insécurité se transformer à bientôt en rémunération hebdomadaire, mensuelle et même annuelle. "Les robots, dit-il, en faisant disparaître un bon nombre d'occupations avec lesquelles le salaire horaire est identifié, feront vraisemblablement disparaître ce mode de rémunération désuet."

LA SECURITE SOCIALE

Passant au domaine de la sécurité sociale, M. Picard après avoir déclaré que dans une économie de plein emploi et de "chômage temporaire", les prestations actuelles devraient être augmentées, ajoute que les mesures les plus pressantes en cette matière, sont un plan d'assurance-santé, l'abaissement de l'âge de la retraite et le paiement des prestations sans enquête sur les moyens de subsistance.

La formation professionnelle

Au nombre des principaux problèmes, sinon le principal, en regard de l'automatisation, c'est l'enseignement, lequel comprend tout aussi bien l'enseignement primaire, secondaire et universitaire que la formation professionnelle et la réadaptation professionnelle.

Il faudra plus d'ingénieurs et de techniciens de toutes sortes, dit M. Picard et des sommes d'argent de plus en plus considérables devront être consacrées à l'enseignement.

A ce sujet, M. Picard cite des statistiques publiées en 1956 dans le Bulletin des Collèges classiques sous la signature de M. Arthur Tremblay, directeur-adjoint de l'Ecole de pédagogie de l'université Laval de Québec:

Fréquentation scolaire des garçons dans la Province de Québec, en 1952-53:

	A G E				
	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans
Chez les catholiques	91.8%	85.4%	62.4%	41.9%	26.4%
Chez les protestants	98.6%	97.1%	87.8%	75.2%	49.5%

Si l'on considère que dans tout le Canada 5 élèves par 1,000 de population fréquentent les universités tandis qu'en Russie la proportion est de 20 élèves par 1,000 de population, il faut donner un véritable coup de barre et formuler des revendications en tenant compte de la situation présente et future.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Un certain nombre de problèmes posés par l'automatisation trouveront leur solution dans les conventions collectives: détermination des heures de travail, pleine compensation, clauses d'ancienneté, indemnité en cas de mise à pied ou de licenciement et autres mesures permettant d'organiser graduellement l'automatisation concurremment avec des cours d'adaptation et de réadaptation professionnelle.

Les grandes conclusions à tirer, pour le moment, en marge de l'automatisation, sont contenues dans la résolution adoptée unanimement par la Conférence internationale du Travail, en juin dernier, à Genève, et les paragraphes de cette résolution qui ne doivent plus être oubliés sont les suivants, dit M. Picard.

"Reconnaissant les répercussions profondes de l'automatisation et des autres perfectionnements technologiques sur tous les aspects de la politique du travail et de la politique sociale...

"Considérant, en particulier, l'important effet de ces perfectionnements sur la productivité, l'emploi, la formation professionnelle, les salaires, la durée du travail, la sécurité sociale, les diverses formes de protection contre le chômage et les relations entre employeurs et travailleurs;

"(...) "Considérant qu'il y a avantage à étudier ces problèmes suffisamment à l'avance, et à préparer des solutions de portée générale fondées sur des bases solides,

(Suite à la page 7)

A la Duplan of Canada de Montmagny

POURQUOI LES OUVRIERS DEVRAIENT-ILS PARTAGER DANS LES PERTES QUAND ILS N'ONT PAS PARTAGÉ DANS LES PROFITS

C'est pour cette raison que les ouvriers de Duplan of Canada de Montmagny continuent leur grève afin d'obtenir un salaire raisonnable - Les livres de la compagnie inaccessibles - Les ouvriers de Montmagny reçoivent 20 cents de l'heure de moins que ceux de Domil de Sherbrooke

C'est parce qu'ils reçoivent neuf (\$0.09) cents de moins que les ouvriers du textile de la province de Québec, en moyenne et qu'ils reçoivent particulièrement 20 cents de moins l'heure que leurs confrères de travail de Domil Ltée de Sherbrooke, une usine comparable, que les ouvriers de la Duplan of Canada de Montmagny sont actuellement en grève.

Mais ce n'est pas seulement pour obtenir un salaire égal aux autres travailleurs du textile que les quelque 600 employés de Duplan sont en grève, mais bien encore plus pour obtenir un salaire qui leur permettrait de vivre convenablement, eux dont le salaire horaire moyen se situe vers 81 cents l'heure.

L'histoire de la compagnie

Pour la compréhension du problème et de l'attitude des travailleurs de Montmagny, relevons quelques détails qui apparaissent dans une étude faite par l'agent d'affaires du syndicat, M. L. Côté, sur l'origine de la Cie Duplan of Canada et de la compagnie M. E. Binz fondée en 1930 à Montmagny et achetée plus tard par Duplan of America.

En 1930, alors que le Canada traversait une grave crise économique, quelques citoyens de Montmagny fournirent un capital de \$36,000 à M. Max E. Binz pour qu'il vienne établir une entreprise de textile à Montmagny dans le but de fournir du travail aux nombreux jeunes gens et jeunes filles alors en chômage.

Avec ce \$36,000.00, M. Binz acheta la machinerie d'une entreprise fermée aux Etats-Unis qu'il paya \$6,000.00; les douanes exigèrent \$32,000.00 pour le transfert de cette machinerie au Canada tandis que les compagnies de chemin de fer défrayèrent le coût du transport en grande partie parce que la machinerie fut brisée au cours du voyage.

En 1931, la Cie Binz ouvrait ses portes à Montmagny et dès décembre, deux machines étaient en opération.

Les salaires payés

D'après certains documents fournis à l'enquête Turgeon sur le Textile, les ouvriers devaient acheter pour \$100.00 de part sociale s'ils voulaient obtenir un emploi. Par ailleurs, une fois les déductions faites, il restait 35

cents de salaire net aux ouvriers par 15 jours.

C'est en 1937, à la suite de ces révélations et pour améliorer leur sort que les travailleurs décidèrent de fonder un syndicat qui signa une première convention de travail le 19 août 1937 garantissant un salaire hebdomadaire de \$15.00 pour une semaine de 44 heures, après une grève de trois jours.

La fondation d'un syndicat et les augmentations de salaire qu'il réussit à obtenir par voie de négociations n'empêcha pas la Cie Binz de prospérer durant les années de 1937 à 1942 puisqu'à cette date, elle employait plus de 1,200 employés.

Les années suivantes, jusqu'en 1950, furent remplies de difficultés pour les syndiqués qui durent se servir à plusieurs reprises des tribunaux pour faire respecter les conventions signées.

L'apparition de Duplan

C'est d'ailleurs au cours de l'un de ces conflits en 1850 que la Cie Duplan fit son apparition à Montmagny. Il est à noter cependant que depuis décembre 1946, Duplan of America avait le contrôle de M. E. Binz Co. Ltd et de sa filiale, Valley Dyeing & Finishing puisqu'elle avait acheté 60,000 actions ordinaires de M. Binz en les échangeant contre 30,000 actions ordinaires de Duplan Corporation d'une valeur de \$705,000.00.

En 1948, Duplan complétait la transaction en échangeant le reste des actions de Binz contre 60,000 actions ordinaires de Duplan: de la sorte, Duplan obtint contrôle entier des deux compagnies canadiennes contre une valeur de \$1,395,000.00.

L'analyse de ces transactions faisaient dire à M. Côté que s'il n'y a pas d'argent à faire dans le textile, il n'est pas possible de dire que M. Binz s'est appauvri à Montmagny si l'on en juge par la valeur des actions qu'il détenait au moment des transactions avec Duplan.

Pas de rapport

La Cie Duplan of Canada est formée d'environ 6,000 actionnaires et dirigée par un conseil d'administration de sept directeurs dont quatre sont aux Etats-Unis. Duplan of Canada est une filiale directe de Duplan of America qui détient toutes les actions et est donc considérée comme une compagnie privée n'étant pas obligée de publier ses rapports financiers.

Ce qu'il a d'ailleurs été pos-

sible de constater quand les procureurs syndicaux ont demandé à la compagnie, lors des négociations et des séances d'arbitrage de faire vérifier les livres de la compagnie par un comptable à leur solde. Ce qui fut refusé par la compagnie.

Depuis cette date, la Duplan of Canada prétend et fournit des chiffres à l'effet qu'elle a connu un déficit constant. Pour cette raison, elle refuse de payer à ses employés un salaire comparable aux autres entreprises du textile de la province, même quand elle écoule ses produits au prix de ses concurrents.

Voici comment s'exprime l'arbitre syndical, Me Louis-Philippe Pigeon, sur le sujet :

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer l'avis que la situation déficitaire d'une entreprise n'est pas en principe une raison valable pour la dispenser de payer à ses ouvriers un salaire égal à celui qui est généralement payé dans les autres entreprises comparables. C'est que l'ouvrier a droit en justice à la pleine valeur de son travail et ce qui est généralement payé pour le même travail dans des entreprises similaires établit la valeur de ce travail tout comme le prix courant règle la valeur de la matière première. On ne songerait pas à demander aux fournisseurs de réduire le prix de la matière première parce que l'entreprise est déficitaire. Logiquement on ne devrait pas davantage songer à demander aux ouvriers d'accepter moins que les taux courants pour leur travail.

Il ne faut pas oublier que les ouvriers ne participent pas aux profits de l'entreprise. Dans le passé, quand la compagnie accumulait des surplus, les ouvriers ne partageaient pas dans ses profits. Logiquement, ils ne devraient pas être appelés à partager dans les pertes. Il ne faut pas oublier que, pour l'ouvrier, recevoir un salaire inférieur à la valeur objective de son travail parce que l'entreprise est déficitaire, c'est véritablement partager dans les pertes. Les actionnaires qui ont la direction exclusive de l'entreprise devraient, logiquement en supporter toutes les pertes. Le fait que le contrôle a changé de mains après les années profitables est en lui-même sans influence sur cette conclusion.

Les ouvriers, eux, se demandent pourquoi ils devraient vendre leur travail à un vil prix à Duplan alors qu'une autre entreprise, capable de payer des sa-

lares raisonnables, pourrait venir s'installer à Montmagny.

Grève efficace

C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que les ouvriers tiennent leur grève efficacement depuis plus d'un mois et que rien, ni prières, ni menaces des contremaîtres qui ont visité les grévistes la semaine dernière, ne peut les ébranler.

M. René Harmégnies, l'un des orateurs au cours de l'assemblée de mardi après-midi dernier, a souligné aux grévistes que le règlement de cette grève va conditionner les conditions des travailleurs de Montmagny et de leurs descendants pendant des années à venir.

Il a ajouté que la réception faite par les grévistes aux propositions de certains contremaîtres en fin de semaine dernière, de retourner au travail aux conditions existantes avant le conflit vient démentir les prétentions de ceux qui disent que le conflit est l'oeuvre de propagandistes syndicaux de l'extérieur.

D'autre part, dit-il, ce ne sont pas les avocats de la compagnie qui se trouvent à Montréal, qui sont capables de comprendre la mentalité ouvrière ni les justes revendications des travailleurs de Montmagny. Ces gens-là, de dire M. Harmégnies, sont bien plus loin des travailleurs et de leurs intérêts que nous ne le sommes.

M. l'abbé Philippe Laberge, au monier adjoint du Conseil central de Québec, a déclaré que le conflit actuel n'est que l'aboutissement logique d'un régime politique, juridique et économique qui n'a pas le souci du bien commun. Il a fait état de la longue attente et de la patience admirable des syndiqués dans leurs revendications et leur a souhaité de persévérer dans leur juste lutte.

M. Léopold Côté, agent d'affaires, et M. Simoneau, ont aussi adressé la parole.

Appel d'une...

(Suite de la page 1)

il dit, ne contient rien en ce sens. La loi québécoise dit que les cotisations constituent une condition pour appartenir à un syndicat mais ne sont pas une condition de travail. Et ce sont les conditions de travail qui font l'objet des conventions collectives.

En conséquence, le juge Choquette décrète "que la retenue obligatoire des employés non syndiqués est nettement illégale".

Le syndicat

Dans une déclaration remise à la presse, le syndicat dit que la formule Rand a été acceptée par plusieurs établissements commerciaux de Québec "mais seulement la compagnie Paquet l'a contestée après l'avoir acceptée". On ajoute que si le jugement doit être maintenu "nous assisterons sans doute à de graves conflits dans les relations patronales-ouvrières".

Nos excuses

A cause du manque d'espace, nous avons dû remettre à plus tard le compte rendu de la conférence de presse donnée jeudi dernier par M. Pierre Dansereau, président du Rassemblement.

De même aussi, nous publierons dans une autre édition le résumé du mémoire présenté vendredi dernier par la CTCC à la Commission Fowler sur les problèmes relatifs à la radio et à la télévision.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cour de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

UNE GREVE QUI ...

(Suite de la page 2)

se que 2 machines ne fonctionneront plus, malgré la parole donnée, et que 5 tricoteurs seront forcés de quitter l'usine. C'en était trop pour ces employés qui avaient consenti toutes sortes de sacrifices, qui avaient vu baisser leur salaire depuis des années et qui avaient même investi de leur argent dans les entreprises de Maurice Boisclair en vue de conserver un minimum de sécurité à St-Jean.

Ils déclarèrent donc la grève au début de juillet et depuis

ce temps-là, toute la production est paralysée et les machines qui devaient être transportées ailleurs, restent emprisonnées dans l'usine de St-Jean.

Le moral des grévistes est excellent, comme nous l'avons dit. Ils participent à de l'organisation syndicale ici et là dans la province surtout dans l'industrie du bas façonné et circulaire et dans le vêtement. Dans leurs moments libres, ils se délectent dans la lecture du Tartuffe de Molière!

PLUS DE 400 DELEGUES ...

(Suite de la page 3)

du Comité du Rapport du Président et au Rapport du Comité du Rapport du Bureau Confédéral.

Mardi, le 25 septembre, il y aura messe pour les défunts à 8 h. a.m., en l'église St-Patrick. Toute la journée sera consacrée au travail des commissions, dont les rapports seront étudiés au cours des journées de mercredi, jeudi et de vendredi. Le samedi, 25 septembre, le congrès étudiera

le rapport du Comité de la Constitution et, finalement, le congrès se clôturera vraisemblablement samedi après-midi, le 29 septembre, après les élections.

Le programme récréatif n'étant pas encore à point, il nous est impossible d'en faire connaître les détails. Soulignons toutefois qu'une visite de la ville a été organisée pour les épouses des délégués et que la Cité de Montréal recevra les délégués au Châlet de la Montagne, mardi soir, le 25 septembre.

Un dirigisme ordonné de ...

(Suite des pages 4 et 5)

"(...)

"Recommande, sur le plan national:

"a) un examen objectif par les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, des répercussions économiques et sociales de l'automation et des autres perfectionnements technologiques

(...);

b) des consultations étroites et permanentes entre les parties intéressées pour l'élaboration des plans destinés à résoudre les problèmes professionnels et sociaux que posent l'introduction et l'application des procédés et des méthodes automatiques... et pour l'établissement des programmes et l'adoption des mesures nécessaires destinées à faciliter l'adaptation aux perfectionnements technologiques et à assurer une répartition équitable des avantages qui en résultent;

c) l'application, par voie de conventions collectives ou par d'autres moyens appropriés, de principes directeurs en matière de productivité, de sécurité de l'emploi, de salaires, de durée de travail et d'autres conditions de travail, qui permettront d'atteindre des niveaux de bien-être économique et de bien-être social aussi élevés que possible;

d) l'adaptation des programmes nationaux et des services publics aux besoins changeants correspondant à la situation de l'emploi et, notamment, la révision des principes et des services concernant l'orientation professionnelle, la formation et la réadaptation professionnelle, l'emploi et la protection contre le chômage, ainsi que la sécurité sociale afin qu'ils soient organisés et équipés de manière à surmonter toutes les difficultés susceptibles de se manifester dans la période de transition."

En marge de ces conclusions générales et du présent rapport lui-même, quel régime politique les travailleurs peuvent-ils souhaiter pour réaliser les objectifs qui respectent le bien commun? Il semble bien que ce soit une démocratie ordonnée s'appuyant sur un vigoureux dirigisme économique et social de caractère tripartite lors de l'élaboration et de l'application des législations appropriées, ce qui n'implique pas, en soi la prise en charge par l'Etat de la gestion des entreprises. Des nationalisations, cependant, pourront être nécessaires, et il ne faudrait pas craindre de recourir à ce moyen, lorsque l'intérêt général l'exige, mais on ne devrait y recourir dans aucun cas avant la tenue d'une enquête royale objective. Les gouvernements démocratiques n'échapperont pas à une forme ou l'autre de totalitarisme, toujours destructeur des libertés, s'ils n'acceptent pas de prendre l'avis des intéressés avant l'élaboration de toute législation économique et sociale et s'ils n'acceptent pas de confier l'application de ces législations à des organismes tripartites où lui-même, le gouvernement, sera représenté, de même que les délégués autorisés des organisations d'employeurs et des syndicats de travailleurs. Au premier stage, après avoir pris l'avis des intéressés, le gouvernement prendra ses responsabilités et il sera jugé, au moment opportun, par l'électorat.

SHERBROOKE

Chez les employés municipaux

Mardi, le 11 septembre, sous la présidence de M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, avaient lieu les élections des officiers du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Sherbrooke.

M. Paul Filion a été élu à la présidence de ce syndicat. Il succède à M. Emery Bombardier, président sortant de charge, qui a décliné la nomination pour des raisons de santé. Les autres membres de l'Exécutif de ce syndicat sont MM. Roland Guillemette, vice-président; Adélarde Latulippe, secrétaire; Roland Rouillard, trésorier; Roger Laliberté, assistant-trésorier; Maurice Gilbert et Gérard Hardy, sergents d'armes.

M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central, agissait comme secrétaire d'élection.

GRANBY

Le Syndicat Catholique national des Institutions religieuses de Granby qui groupe les employés de l'hôpital St-Joseph de cette ville vient de procéder à l'élection de ses officiers pour l'année en cours. Ont été élus: M. Albert Brouillette, président; Emile Roy, vice-président; Mlle Adrienne Leroux, secrétaire; Mlle Bernadette Gagnon, trésorière; M. Fernand Lincourt, 1er conseiller; Mlle Anita Cabana 2e conseiller et M. Florent Dion, 3e conseiller.

Les élections étaient sous la présidence de M. Marcel Lamarche, secrétaire du Conseil Central de Granby.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur : GERARD PELLETIER

Rédacteur : FERNAND BOURRET

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 8701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

L'ACTUALITÉ dans les



Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

RESULTATS ATTENDUS

Tel qu'annoncé la semaine dernière dans cette colonne, le comité de griefs de l'Union Nationale des Employés de la Vickers a rencontré les représentants de la compagnie pour lui soumettre de nombreux griefs des employés. Les représentants de la compagnie ont pris note des demandes syndicales et devraient rendre leur réponse bientôt. L'on sait que l'un des griefs porte sur le fait que quelque 200 employés sont devenus malades après avoir bu de l'eau non potable dans les locaux de la compagnie.

PORTEZ VOS INSIGNES

Les membres du syndicat sont avisés d'obéir à une certaine demande faite il y a quelques jours par la compagnie à l'effet de porter leur insigne à l'extérieur de leur habit afin qu'ils soient toujours visibles. L'on sait que la compagnie imposera des punitions à ceux qui ne se conformeront pas à ce règlement, soit une journée de suspension pour la première offense, deux journées pour la deuxième offense, trois journées pour la troisième offense et finalement le renvoi définitif lors de la quatrième offense.

Les membres sont donc priés de faire attention afin de ne pas perdre leur insigne surtout quand ils doivent travailler sur les navires. Si vous le perdez, avisez immédiatement la compagnie qui vous chargera deux dollars pour en obtenir un nouveau. Ce qui vaut encore mieux que perdre une journée entière de travail.

LES DELEGUES DE DEPARTEMENT

Un nouveau délégué de département a été nommé pour représenter le département 108, soit celui des soudeurs. Une liste complète de tous les délégués de département sera publiée d'ici peu dans ces colonnes et vous pourrez la conserver pour références futures.

UN COUP SUR

La feuille circulaire distribuée dernièrement à tous les employés a été favorablement accueillie et commentée même par les membres des unions internationales. L'on sait que cette feuille circulaire avait été préparée par M. S. Ted Payne qui agit présentement comme représentant de la Fédération de la Métallurgie auprès de notre syndicat.

QUEBEC

ASSEMBLEE DES CHARPENTIERS - MENUISIERS

M. E. Gosselin, secrétaire-correspondant de l'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menuisiers de Québec nous prie de communiquer qu'il y aura une assemblée de tous les membres du syndicat le premier et le troisième jeudi de chaque mois. Au cours de ces réunions, outre les problèmes professionnels, certains problèmes généraux sont discutés. Lors de la réunion du 20 septembre dernier, le principal sujet de discussion fut le contrat de travail.

\$100 PAR MOIS VOTRE VIE DURANT, A PARTIR DE 65 ANS

Voici une police qui pourvoira à votre famille, si vous mourez, ou à vos années de retraite si vous vivez... Vous effectuez des paiements réguliers à la Sun Life du Canada... puis, à l'âge de 65 ans, vous commencez à recevoir \$100 par mois votre vie durant ou, si vous aimez mieux, \$14,717 comptant. Cependant, vous pouvez accroître ces deux montants en laissant vos dividendes en dépôt. Si vous mourez avant 65 ans, nous paierons immédiatement un montant minimum de \$10,000 à votre famille... ce montant augmentera en proportion de la période pendant laquelle la police aura été maintenue en vigueur.

Remplissez la formule ci-dessous et vous recevrez les détails relatifs à vos exigences personnelles. Nous pouvons modifier la police afin de garantir le versement de différentes sommes comptant ou différents montants de pension à 60 ans ou à 65 ans.

La Compagnie d'Assurance-Vie Sun Life du Canada
218, immeuble Sun Life, Montréal, Qué.

Nom

Adresse

Occupation

Date exacte de naissance

Les données ci-dessus s'appliquent aux hommes.
Les femmes peuvent se procurer une police semblable.

Unions Join With CCCL In Appeal Of Judgment

The Montreal Labor Council has decided to ask other central labor bodies whether they will help finance an appeal from a Quebec City judgment up-setting legality of the Rand Formula in Quebec.

The Council wants the case to be carried to the Supreme Court of Canada.

Mr. Justice Fernand Choquette ruled in a Quebec City judgment recently that the Rand Formula was illegal and dismissed any action taken by the CCCL Union. The action was taken against the Quebec City department store the Paquet Company limited with whom the CCCL had a collective labor agreement.

The action was for \$3,000.00. The company contested and won.

William Dodge told council that Mr. Justice Choquette based his ruling on the theory that two people cannot negotiate a contract committing a third person to pay without the latter's consent.

The Rand Formula is a security check-off clause that enables a union to deduct membership dues from a worker even though he refuses to belong to the organization.

The dues are deducted by the employer according to his contract with the union.

Mr. Dodge said that in Mr. Justice Rand's decision some years ago in a Windsor, Ont., auto workers dispute, the judge found that all employees covered by a union security clause benefited from labor negotiations and should be made to pay whether they belonged to the union or not.

"Mr. Justice Choquette neglect-

ed to take account of the fact that Mr. Justice Rand found there existed a moral obligation for the unorganized worker to pay" said Mr. Dodge.

The unprecedented judgment, which labor spokesmen feel could

have far-reaching effects, was made September 7 and followed a dispute between the Paquet Limited and over 400 of their employees who are members of the Retail Store Employees Union CCCL.

Unions Rally To Aid Chatelaine Strikers

The workers in the City of St. John, Quebec, and surrounding regions have grouped together to aid the strikers of Chatelaine Hosiery Company. R. (Doc) Lamoureux, president of the Quebec Federation of Industrial Unions has announced that the union members of the Singer Sewing Machine Company of St. John have voted a sum of money which will be turned over each week to the striking workers at Chatelaine Hosiery Company as a means to aid them in their fight for higher wages and more tolerable working conditions.

In addition to this each week a voluntary collection is taken up from individuals by the strikers' fellow union members.

Mr. Lamoureux added that the Singer workers recalled that during their strike which lasted twelve weeks in 1950 the Chatelaine union members made a weekly contribution of \$100.00 which was turned over to the workers at Singer as an aid towards their strike fund.

This situation is very easily understood when one considers that the relationship existing be-

tween these two organizations was always cordial and harmonious.

In addition to this the union workers of St. John are inter-related with CCCL union members and vice-versa.

It is, therefore, quite natural that the feeling runs high when one of these bodies is on strike.

Mr. Lamoureux then declared that other unions affiliated to the Q.F.I.U. are aiding and supporting the Chatelaine strikers and will continue to do so as long as the strike lasts.

Quebec Salaries Still Lower

Although the biggest employment index rise was in the Province of Quebec, where it was at 124.7 compared with 114.2 a year ago, the average weekly pay was lower than in four other Canadian provinces.

Figures released last week by the Department of Statistics, Ottawa, shows that workers in Ontario, Manitoba, Alberta and British Columbia were being paid more than their fellow Canadians in Quebec.

The average weekly pay in Quebec was \$61.26, Ontario \$67.09, Manitoba \$61.49, Alberta \$66.99 and British Columbia \$71.73.

The overall Canadian seasonal advance in employment at the beginning of July was larger than usual for the time of year.

Paper Workers Take Grievances To Arbitration

Workers of Price Brothers paper mills at Kenogami who are members of the National Pulp and Paper Workers Union CCCL have made a demand on Judge Alfred Dion, permanent president of the arbitration tribunal set up to settle the dispute, to set a date for the hearing of four grievances which they are asking to be settled.

The union has followed all steps required by the grievance procedure but to no avail.

The company has refused to change or modify their original

attitude in reference to the grievances and the union claims this attitude is a violation of the collective labor agreement.

Henri Vachon, president of the union, has been chosen as union representative to sit in on the hearings while the Pulp and Paper Federation CCCL has named Louis Philippe Boily to act in their interests.

At the time of going to press company representation had not been announced. No further delay is expected towards the regulation of this case.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

AWAITING RESULTS

As announced in this column last week the special grievance committee of the National Union of Vickers Employees CCCL met with company to present an agenda of grievances and are awaiting the company's official answer to their demands.

This also includes the results of the recent samples of water taken for analyses after 200 employees became ill due to drinking water from different parts of the yard and shops.

WEAR YOUR BADGES!

Members are asked to obey a recent company order which specifies that all employees will have to wear their badges on the outside of their clothing where they will be visible at all times.

The company warns that a penalty will be imposed for workers who fail to wear their badges in this manner.

The penalties promised by the company are, first offence, one day suspension, second offence, two days suspension, third offence, three days suspension and fourth offence will result in dismissal.

While obeying this edict members are advised to keep an eye on their badges when obliged to

crawl through different locations on a vessel as the badge may be ripped off their clothing. And if you do lose your badge the company will charge you \$2.00 for a new issue, which is no cut rate special in our estimation.

STEWARDS

A new steward has been appointed to represent Department 108 (welders). A complete list of shop stewards in all departments will be published in this column next issue. We would advise our members to clip the list out of the paper and keep for future reference.

A HIT!

That union circular which was widely distributed throughout the yard and shop last week was well received by all who read it. And may we add that countless favorable comments came from our fellow workers who are members of the International Unions in Canadian Vickers.

The circular was issued by S. Ted Payne, vice-president of the CCCL Federation of Metallurgy, who is acting as representative for our CCCL local in Vickers.

Congratulations Mr. Payne and give us more of the same soon.

Democratic Action Group Launch "LE RASSEMBLEMENT"

A new movement of education and democratic action in the Province of Quebec was launched last week in Montreal.

Organizers of the movement insisted that the new group would have no political affiliations.

Pierre Dansereau, dean of the faculty of science at the University of Montreal, was chosen as first president of the newly formed organization.

Mr. Dansereau said that the group was dedicated to the political education of the citizens of Quebec and the creation of a new political climate.

Some 100 persons, representing different sections in Quebec, attended the meeting which followed two preliminary conferences April 14 and 23. They represented agricultural societies and co-operatives, labor syndicates, teachers and journalists.

Termed "Le Rassemblement," literally translated as "the gathering," the movement will not limit its action only to the problem of political morality.

Its formation follows publication of a document of two Laval University priest-professors severely criticizing the political methods of Quebec parties.

In effect, the leaders of the group said they proposed to provide with "the best of instruments necessary to acquire a solid political education."

The constitution of the new organization invites membership of persons whose aims are similar.

It was planned to make public a "declaration of principles" soon.

Besides Mr. Dansereau, officers include: Pierre Elliot Trudeau, vice-president; Jean Paul Lefebvre, secretary-treasurer; Arthur Tremblay, Amede Daigle, and Guy Hamel, Quebec; Maurice Mercier, Victoriaville; Andre Laurendeau, Jacques Morin, Jacques Hebert and Gerard Pelletier.

Mr. Dansereau was charged with forming new sections throughout the province and calling a new general meeting in four or five months.

